



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Cellule juridique

**Arrêté fixant la composition du bureau de vote pour l'élection du 25/11/2020
au conseil de l'IJBA (collège Usagers)**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu les statuts en vigueur de l'IJBA,
Vu l'arrêté du 23/10/2020 régissant l'élection du 25/11/2020 au conseil de l'IJBA (collège Usagers),

ARRÊTÉ

Article 1:

La composition du bureau de vote ouvert le 25/11/2020 (09H00-17H00) sur le site Renaudel pour l'élection du 25/11/2020 (collège Usagers) au conseil de l'IJBA est fixée comme suit:

- président: SCHWARTZ Arnaud ;
- assesseurs: IPO Paul-Guillaume ; LACOUX Thibault.

Article 2:

Le présent arrêté est soumis à publication par voie de mise en ligne sur le site web de l'Université Bordeaux Montaigne.

Article 3:

Mme la responsable administrative de l'IJBA est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pessac, le 24 novembre 2020.

Le président
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.